



Projet de renforcement des relations commerciales entre les petits producteurs et les acheteurs dans la filière des Racines et Tubercules en Afrique : GCP/RAF/448/EC

PLAN DE TRAVAIL : Côte d'Ivoire

I. Introduction

Le projet de “renforcement des relations commerciales entre les petits producteurs et les acheteurs dans la filière des Racines et Tubercules en Afrique” est financé par l’Union Européenne dans le cadre du programme intra-ACP pour une durée de quatre (4) ans et est mis en œuvre par l’Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO) dans 7 pays y compris la Côte d’Ivoire¹. L’objectif général (objectif de développement) auquel devra contribuer le projet est le renforcement de la sécurité alimentaire et des revenus des petits agriculteurs.

Ainsi ce document définit le plan de travail du projet pour la Côte d’Ivoire et fait également état des dispositions et arrangements qui vont guider la mise en œuvre des activités planifiées. Ce plan de travail a été élaboré selon une approche participative avec les différentes parties prenantes. Après une revue documentaire rapide, des consultations bilatérales ont été conduites avec les acteurs de la filière manioc au niveau pays et qui ont permis d’identifier les actions dans un passé récent, en cours et en perspective dans cette filière, ainsi que des propositions d’orientations pour les activités de ce projet. Par la suite, un atelier a été organisé pour lancer le projet, au cours duquel ont participé les ministères techniques, des ONG, les partenaires au développement, les organisations des producteurs, les projets en cours dans le secteur, les instituts de recherche, le secteur privé, les institutions de finance. Au cours des travaux de cet atelier, les activités indicatives du projet ont été validées, supprimées, ajustées ou reformulées en tenant compte des priorités du pays. Certaines nouvelles activités ont été proposées également. Le résultat de tout ce processus a permis d’obtenir les premières moutures du plan de travail suivies des contributions et validation avec les membres de la Task Force du projet.

Résultats du projet

Le projet est formulé autour de quatre résultats qui contribueront à la réalisation de l’objectif général:

1. Les stratégies nationales et régionales existantes sont alignées sur des initiatives qui soutiennent le développement d’une meilleure intégration des marchés régionaux dans le secteur du manioc en Côte d’Ivoire.
2. La compétitivité et la viabilité de la filière manioc sont renforcées à travers une amélioration durable de l’intensification de la production et la coordination de la chaîne de valeur dans le pays.
3. L’accès des petits agriculteurs aux services d’information et au financement est amélioré ;
4. L’accès des petits producteurs aux instruments de gestion des risques climatiques est amélioré.

En plus de ce plan de travail, il existe également d’autres documents qui ont été élaborés dans le cadre de ce projet qui fournissent plus d’informations sur la chaîne de valeur manioc en Côte d’Ivoire : Rapport de la revue bibliographique, rapport de l’atelier de lancement du projet, rapport analytique de la situation de la chaîne de valeur manioc en Côte d’Ivoire.

¹ Les pays bénéficiaires du projet sont : Benin, Cameroun, Cote d’Ivoire, Ghana, Malawi, Rwanda et Ouganda.

II. Principales caractéristiques de la filière manioc en Côte d'Ivoire

2.1. Politiques et cadre stratégique dans la filière

En Côte d'Ivoire, le Programme National de Développement (PND 2012 – 2015) souligne le rôle de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté et en tant que levier de la croissance. En conformité avec la politique agricole de la Communauté Economique des États de l'Ouest (CEDEAO) et dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA, le pays s'est doté d'un plan national pour l'investissement agricole (PNIA 2010 – 2015) qui a spécifiquement identifié le manioc comme une culture prioritaire pour le développement qui sera accompli sous six axes stratégiques dont quatre bénéficieront de la contribution du projet à savoir : i) amélioration de la productivité et de la compétitivité dans l'agriculture, l'élevage et la pêche ; ii) développement des chaînes de production ; iii) renforcement de la gouvernance dans le domaine agricole, et iv) renforcement des capacités.

Actuellement, le Ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire est en train de développer une stratégie relative aux vivriers autres que le riz (SNDCV) où le manioc occupe une place de choix en termes de contribution à la sécurité alimentaire et création de revenus pour les acteurs de la filière. Il n'existe pas encore de document de stratégie spécifique de développement de la filière manioc en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du CPP de la FAO (2012-2015), le projet contribuera à : i) la productivité, la compétitivité et la diversification des productions; notamment l'appui à l'amélioration du système de financement de l'agriculture; l'appui au développement de la chaîne de valeur agricole dont les cultures non traditionnelles; ii) amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; iii) amélioration de la gouvernance dans les différents secteurs, y compris l'appui au secteur législatif et aux partenariats public-privé; et iv) protection de l'environnement, gestion durable des ressources et réduction des catastrophes, y compris le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques des secteurs agricoles permettant de renforcer la résilience et la capacité des autorités nationales dans les domaines de prévention.

Sur le plan agro-industriel, La politique de développement industriel, a identifié comme axe stratégique pouvant permettre d'intensifier la création de nouvelles petites et moyennes agro-industries, la mise en place des agroparc. Les structures existantes appelées à constituer l'AGROPARC sont : la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) pour la mission de Recherche, de développement et d'innovation technologique, le Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies (CDT) pour l'incubation des entreprises et Côte d'Ivoire-Engineering en qualité d'équipementier.

2.2. Chaîne de valeur et accès aux services financiers

Les filières vivrières y compris le manioc sont toutes confrontées à des problèmes de stockage et de perte après récolte, la mauvaise qualité des produits, liés à des équipements de transformation très vétuste, une commercialisation peu efficace, entravée par l'atomisation de l'offre, des coûts de collecte et de transport importants et l'absence de financement. A ceci s'ajoute une asymétrie d'information entre les différents acteurs des filières pour l'accès aux marchés porteurs. Il s'en suit une sous-valorisation des produits vivriers et des prix peu rémunérateurs et volatiles pour les producteurs.

Les productions de manioc issues des producteurs isolées ou des groupements sont vendues soit directement au marché, soit livrées aux transformatrices à crédit. L'on constate de plus en plus de grandes sociétés qui font leur approvisionnement au niveau des producteurs et c'est le cas de Nestlé. Pour ce qui est de la vente aux transformatrices, les produits sont la plupart du temps livrés à crédit et ce n'est qu'après transformation et vente du produit transformé (comme l'Attièkè) que les producteurs sont payés. Cette transaction se fait de manière informelle avec parfois des disputes qui les accompagnent car les transformatrices peuvent quelquefois déclarer

des pertes de produits, imputables aux producteurs qui sont défavorisés. L'Attikiè et le Placali qui sont les principaux produits issus de la transformation du manioc sont vendus de diverses façons soit à des grossistes, soit à des semi-grossistes ou à des détaillants (marché, boutique, exportation, maquis).

Les questions de normes et de qualités constituent une exigence pour la plupart des opérateurs de la filière manioc. Les certifications de boutures améliorées ont débuté avec l'encadrement du Ministère de l'Agriculture par son Service Semences et Plants. Au niveau international, il existe sur le manioc et le gari les normes CODEX ALIMENTARIUS. Cependant, en Côte d'Ivoire, il n'existe pas de normes aussi bien sur le manioc que le gari. Les normes alimentaires du placali sont en préparation au niveau national par CODINORM. Les normes alimentaires de l'attikié en Côte d'Ivoire sont disponibles (PNI 484 et 485) mais en attente de publication au Journal Officiel. Les acteurs de la filière devraient mettre en place un système de contrôle et de surveillance pour le respect des normes à différents niveaux.

La dynamique organisationnelle autour de ces produits reste faible et mérite une attention particulière. Avec un taux global de bancarisation de 11,54% en 2011, les institutions de microfinance (IMF) et les banques contribuent très faiblement au financement des populations à faible revenu de la Côte d'Ivoire. Seuls 12 % des octrois de crédit du secteur de la microfinance sont destinés au secteur de l'agriculture et de l'élevage. Au niveau du secteur bancaire, les crédits de campagne représentaient 10% de l'encours des crédits à court terme incluant l'ensemble des crédits aux filières de rente qui sont plus favorisées (FIDA, 2014).

Les contraintes principales qui entravent le financement des activités agricoles vivrières sont assez communes aux IF et pourraient se résumer comme suit: (i) une atomisation de la demande et la faiblesse des organisations de producteurs qui ne font d'elles des interlocuteurs fiables pour les institutions financières avec dans certains cas un passé marqué par de mauvais remboursements qui suscitent la méfiance; (ii) une tendance à se concentrer sur les segments de clientèle à moindre risque et des marchés plus rentables, ce qui se traduit par une faible présence physique en milieu rural; (iii) une connaissance insuffisante du secteur et un manque de savoir-faire pour aborder les spécificités du secteur agricole, gérer les risques et adapter les produits et méthodologies en conséquence; et (iv) des ressources essentiellement orientée sur le court terme qui ne permettent pas, ou de manière très limitée, de faire face aux besoins de financement des équipements à moyen terme.

2.3. Organisation des producteurs, production et outils de gestion des risques climatiques

Les organisations interprofessionnelles agricoles sont réglées par l'Ordonnance n°2011-473 du 21 décembre 2011 et l'arrêt interministériel de 2013, selon lesquels une seule organisation peut être reconnue par produit ou groupe des produits. Ils doivent être représentatifs des familles professionnelles concernées. Les coopératives sont régies par la loi N°97-721 du 23 Décembre 1997. Comme dans les autres pays membres de l'OHADA, depuis l'adoption de l'acte uniforme en 2011, les coopératives doivent se conformer au modèle de statuts pour les coopératives simplifiées ou avec conseil d'administration. Alors que l'Association Nationale des Organisations des Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPA-CI) regroupe la totalité des filières agricoles ivoiriennes, l'Association pour le Développement des Cultures Vivrières Intensives (ADCVI) créée le 26 mars 2003 rassemble les acteurs du vivrier. La Fédération nationale des coopératives du Vivrier en Côte d'Ivoire (FENACOVICI) est un des démembrements de l'ANOPA-CI.

Il faudra noter au passage que le secteur est désavantagé par son caractère informel et la faible structuration des organisations coopératives, due principalement au manque d'esprit coopératif et d'entreprise, ainsi qu'à l'analphabétisme des acteurs.

L'agriculture ivoirienne est caractérisée par des exploitations de petites tailles pour la plupart peu modernes et à faible productivité. En 2012 la Côte d'Ivoire a produit environ 2 500 000 tonnes de manioc. Sur les 10 dernières

années, la production a augmenté grâce à la croissance des superficies emblavées. Mais les rendements ont diminué et sont actuellement très faibles à 7 t/ha, même en dessous de la moyenne pour l'Afrique qui est de 10t/ha. Selon le Ministère de l'Agriculture, entre 45 et 50% de la production du manioc serait destinée aux marchés urbains. La consommation estimée est de 100 à 110kg/an/urbain. Répondre à l'évolution de la demande des populations croissantes impliquerait l'augmentation de la production avec environ 400 000 à 500 000 tonnes pour approvisionner les villes. Les variétés améliorées et traditionnelles se retrouvent dans les systèmes d'exploitation. Les pertes post récoltes sont de l'ordre de 30 pour cent pour les racines et tubercules en Côte d'Ivoire. Malgré l'absence d'un document de stratégie de développement pour le manioc, il faut noter tout de même que la recherche sur le manioc a été significativement appuyée au cours des dernières années, en particulier, par les instituts de recherche et les sociétés privées telles que Nestlé et les GMA. La fourniture de matériels végétaux a pu s'étendre à certains producteurs mais beaucoup reste à faire dans la filière.

Avec l'appui de la FAO, l'Association Nationale des Semenciers (ANASEM-CI) est née en avril 2009. Cette organisation inclue en principe les producteurs de boutures, mais elle est plus active dans les filières de riz, maïs et sorgho.

Sur le plan climatique, la dégradation des terres et du couvert végétal se sont aggravés sous l'effet des changements climatiques intervenus au cours des dernières décennies. Ainsi, les données disponibles de 1950 à nos jours montrent: (i) une diminution de la pluviométrie moyenne annuelle d'environ 25% suivant un gradient Est-Ouest et Nord-Sud; (ii) une réduction de la longueur des saisons culturales qui s'accompagne d'une plus grande irrégularité spatio-temporelle des pluies, provoquant des décalages dans les calendriers cultureux; et (iii) un échauffement de l'air suivant une progression Sud-Nord18 qui a des conséquences notables sur l'augmentation de l'évapotranspiration du sol et des plantes, diminuant la quantité d'eau disponible pour la croissance des cultures.

III. Activités du plan de travail²

Résultat 1: *Les stratégies nationales et régionales existantes sont alignées sur des initiatives soutenant le développement d'une meilleure intégration des marchés régionaux pour le secteur des racines et des tubercules en Côte d'Ivoire.*

L'attiéké de la Côte d'Ivoire est très réputé aussi bien dans le pays qu'au-delà des frontières ivoiriennes. Ainsi, l'on observe une demande de plus en plus croissante en attiéké humide et sec. Malgré ce potentiel, les acteurs ne tirent pas encore le meilleur profit du produit surtout à l'exportation, étant donné qu'il n'est pas encore enregistré sur la liste des produits exemptés à l'exportation dans la zone CEDEAO. Ainsi, il y a-t-il nécessité d'engager une démarche participative pour accompagner l'enregistrement de ce produit. Les stratégies existantes dans le domaine de la promotion des chaînes de valeur seront aussi communiquées aux principaux acteurs.

Les activités seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les Communautés Economiques régionales (CEDEAO, UEMOA, etc.) et les Fédérations régionales et nationales des producteurs (ROPPA, ANOPA-CI etc.).

Produit 1.1 : Les politiques, législations et institutions existantes sont renforcées

Activités :

- i) Faire la cartographie des politiques et accords institutionnels affectant le commerce local et régional du manioc et produits dérivés ; analyse des faiblesses et des distorsions. Ceci prendra en compte l'inscription de l'Attiéké sur la liste des produits bénéficiant d'exemption de taxation à l'exportation dans la zone de libres échanges CEDEAO. Cela consistera à une revue des politiques et accords existants. Ensuite, une personne ressource sera chargée de faire le point de la démarche d'ensemble nécessaire pour l'inscription d'un produit. Il va en découler un plan d'actions avec la définition claire des rôles et responsabilités/contributions des différents acteurs y compris les structures ministérielles et régionales dans ce processus. Le projet va juste jouer le rôle de facilitateur pour accompagner les acteurs de la chaîne de valeur qui vont assurer le leadership. L'ANOPA-CI, le ROPPA, la CEDEAO seront les partenaires dans la conduite de cette activité.

La cartographie des politiques et accords prendra en compte les aspects relatifs au suivi-évaluation de la mise en œuvre. Les leçons apprises de cette cartographie seront partagées avec les principaux acteurs en vue d'améliorer leurs capacités dans ce domaine.

- ii) Renforcer les capacités des structures des ministères techniques, dans le domaine de la coordination et de mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion des cultures vivrières, particulièrement les racines et tubercules. Cette activité sera subdivisée en deux sous-activités. La première va porter sur la formation des structures techniques sur la base des besoins exprimés à travers les concertations. Elle se fera en complémentarité avec les autres acteurs comme le FIDA dans le cadre du projet PROPACOM. Les structures bénéficiaires seront potentiellement la Direction générale de la Planification, du contrôle des projets et des Statistiques (DGPPS), la Direction générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA), l'ANADER, la Direction en charge des politiques et stratégies au niveau national, la direction du commerce, etc. La deuxième sous activité vise à faciliter la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue national pour la promotion des racines et les tubercules dans le pays. L'on va s'inspirer du cadre de concertation mis en œuvre pour la filière riz. Le projet va accorder

² Les activités régionales seront développées par la suite pour prendre en compte des aspects transversaux et points communs aux pays bénéficiaires ;

une attention particulière à la pérennisation de ce cadre de concertation surtout en termes de prise en charge après le projet.

iii) Communiquer sur les stratégies existantes. Cette activité vise à améliorer la communication et l'appropriation des politiques et stratégies existantes en direction des acteurs concernés pour leur permettre de tirer meilleur profit de celles-ci. L'objectif est de favoriser l'appropriation de ces documents et surtout le suivi et l'évaluation participatifs. Des moyens de communication et de partage simples et adaptés seront utilisés en fonction du public cible pour traduire les documents en un langage simple et accessible (guides, dépliants, posters, etc.). Les détails seront fournis au moment de la conduite de l'activité et en fonction de la spécificité du message. Les résultats de la cartographie des politiques et stratégies seront aussi partagés.

Produit 1.2 : Capacités à mettre en œuvre les stratégies du secteur agroalimentaires améliorées

Activités :

- i) Former les commerçants exportateurs sur le système et conditions d'exportation des produits vivriers en Afrique de l'Ouest. Cette activité vise à outiller les commerçants exportateurs pour leur faciliter les échanges commerciaux dans la sous-région. Cette formation sera conduite par les collègues de la FAO travaillant sur le commerce. Les bénéficiaires directs de cette formation seront identifiés à travers l'inventaire des acteurs qui sera conduit dans le cadre de ce projet.
- ii) Contribuer à la pérennisation des systèmes d'informations sur les marchés (SIM) existants pour une amélioration du commerce national et régional. Il existe déjà des Systèmes d'Information sur les marchés aussi bien au niveau national que régional. Au niveau national l'ANADER et l'Office pour la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) sont les leaders dans ce domaine. Etant donné que le projet n'envisage pas de créer de nouveaux SIM, il s'agira ici d'engager les discussions avec ces structures concernées afin d'évaluer et d'apprécier le niveau d'utilisation, d'utilité et de l'adaptation des systèmes existants. Un questionnaire pourrait être conçu et administré aux acteurs concernés. Les résultats de cette évaluation participative permettront de proposer des actions d'accompagnement et de renforcement des systèmes présents. Un accent sera mis sur les moyens et canaux de partage de ces informations en fonction des différents acteurs. Il s'agira de les rendre plus dynamique et surtout plus accessibles et utiles aux différents acteurs qui en ont besoins. Le principe de mutualisation des efforts des acteurs sera préconisé.

Les principaux produits attendus dans ce grand résultat sont :

- *Les différents accords institutionnels y compris ceux relatifs au commerce sous régional seront cartographiés et les différentes stratégies seront communiquées et connus des différents acteurs ;*
- *L'attiéké sera inscrit sur la liste des produits exemptés de taxes pour sa commercialisation dans la zone CEDEAO ;*
- *Les commerçants exportateurs seront outillés par rapports aux procédures et exigences relatives au commerce international ;*
- *Les capacités des agents des ministères techniques seront renforcées dans le domaine de la coordination dans la mise en œuvre des politiques et stratégies et un cadre de concertation pour la promotion de la filière racine et tubercules créé/renforcé.*
- *Les systèmes d'information sur les marchés seront renforcés ;*

Résultat 2. Le renforcement de la compétitivité et la viabilité des chaînes de valeur des racines et des tubercules à travers une amélioration durable de l'intensification de la production et la coordination de la chaîne de valeur

Ce résultat contribuera à améliorer les capacités de la productivité orientée sur le marché avec une diversité de variétés culturales adaptées.

Il faudra également s'inspirer de l'approche et de la démarche développée par le projet 3ACP et en collaboration avec les organisations paysannes nationales et régionales, les Ministères en charge des coopératives, la plateforme des coopératives et les instituts nationaux de formation agricole, la capacité et la professionnalisation des organisations des producteurs intervenant dans le secteur des racines et tubercules seront renforcées. La porte d'entrée pour cette activité sera les plateformes d'acteurs de la filière manioc. Pour une meilleure coordination et professionnalisation, les acteurs de la filière vont s'organiser autour des plateformes. Le niveau de rendement de la production du manioc étant encore faible dans le pays, '*l'approche Champs Ecoles paysans*' sera mis à profit pour améliorer les performances en termes de rendements.

Produit 2.1 : Les modèles entrepreneuriaux Inclusifs seront développés pour les marchés locaux et régionaux à travers les plateformes d'acteurs.

Activités :

- i) Faire la Capitalisation des modèles des plateformes existants dans le pays et si possible en dehors du pays : Ceci consiste à conduire une étude/actualisation pour la capitalisation des expériences des modèles existants dans le pays et les exemples de plateformes les plus fréquemment cités sont ceux relatifs au riz, à la banane plantain et au manioc mises en place avec l'appui du PPAO/FIRCA (pour le plantain et le manioc) et la FAO (pour le riz). Cet exercice consistera à documenter sur les conditions minimales de création d'une plateforme, les facteurs pouvant influencer sa réussite, les critères de participation des différents acteurs, les besoins en moyens financiers, humains et matériels, conditions, les modalités de gestion des plateformes. Cette activité va inclure aussi la cartographie des acteurs qui seront impliqués. Ceci va inclure une proposition de listes de zones potentielles pour l'installation des plateformes en fonction des critères objectivement prédéfinis. Un plan d'actions détaillé sera mis en place pour conduire le processus de mise en place des plateformes. Ce plan d'action va préciser le rôle, la responsabilité et la contribution des différentes parties prenantes du processus y compris les structures étatiques. Ceci est un préalable pour la mise en place des plateformes proprement dites.
- ii) Mettre en place des plateformes proprement dites après le partage des résultats de la capitalisation et les discussions et négociations avec tous les acteurs impliqués. Les modalités de mise en œuvre de ces plateformes seront établies au moment indiqué.
- iii) Organiser des réunions d'affaires entre les différents acteurs de la chaîne de valeur pour discuter des conditions de partenariat et négocier des relations d'affaires (producteurs, PME, transformateurs, acheteurs, exportateurs, transporteurs, fournisseurs de services, etc.). Ceci permettra l'amélioration des relations d'affaires et la facilitation des transactions commerciales

Produit 2.2 : Intensification durable de la production orientée sur le marché

- i) Actualiser les informations existantes sur les systèmes semenciers et des intrants agricoles ainsi que les pratiques agronomiques dans le secteur du manioc. Le MINAGRI, le FIRCA, le CSRS et le CNRA seront les partenaires dans la mise en œuvre de cette activité. Il a été constaté qu'il existe une panoplie de variétés de manioc cultivées au niveau de la Côte d'Ivoire. Certaines variétés sont mises en place par la recherche avec des caractéristiques variables en termes de rendements, goûts, teneurs en certains

éléments nutritifs, etc. et d'autres restent des variétés locales à faible rendement (moins de 10 tonnes à l'hectare). Cette activité permettra tout d'abord de faire la situation analytique et comparative des variétés disponibles tout en prenant en compte l'avis des utilisateurs mais aussi, de proposer un mécanisme durable pour la sélection, multiplication, la mise à disposition des utilisateurs des variétés adaptées à leurs différents besoins/utilisations. L'approche adoptée pour le secteur du riz pourra servir d'inspiration. Le FIRCA a déjà soutenu une activité relative à la multiplication des boutures pour les producteurs. A la fin de cet exercice, l'on aura une base de données des variétés existantes et leurs principales caractéristiques. Des discussions seront menées pour aboutir à un mécanisme de pérennisation de cette activité au niveau des institutions de recherche (CSRS, CRNA) avec l'actualisation de la base de données. Le FIRCA pourra contribuer fortement dans cette démarche de pérennisation. Par la suite, les canaux et moyens adéquats seront utilisés pour communiquer les informations sur les variétés aux différents acteurs et mettre en place un cadre de partage et d'échanges pour rendre le processus dynamique. L'on pourra ressortir un petit document/guide sur les variétés.

- ii) Organiser un atelier régional sur les systèmes semenciers pour le manioc afin de partager les expériences et les leçons des autres pays où les mécanismes d'accès des producteurs aux semences/boutures ont fait des succès.
- iii) Développer des stratégies en collaboration avec les instituts nationaux de recherche et les réseaux de fournisseurs d'intrants et de services pour l'accès au matériel végétal résistant à haut rendement adaptées aux principales zones agro-écologiques. Dans ce processus, il faudra éviter au maximum l'approche de la gratuité qui n'est pas durable et viable et qui va disparaître même avant la clôture du projet. Un soutien sera apporté aux multiplicateurs de boutures pour les premiers cycles et le remboursement va se faire pour assurer la viabilité du système. Les détails de ce mécanisme seront développés en collaboration avec les parties prenantes. Le projet d'urgence de la FAO a conduit cette formation spécifique au profit des multiplicateurs des boutures et les acquis seront mis à profit. L'accompagnement va se faire avec l'ANADER, à travers les Champs Ecoles Paysans pour ce qui concerne les modules de formation. Ainsi un mécanisme de mise à disposition des boutures de qualité aux producteurs sera développé. Il existe déjà une convention entre la recherche et la vulgarisation.
- iv) Renforcer les capacités des producteurs, à travers l'approche Champs Ecoles des Producteurs, dans le domaine des bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et pour une utilisation efficace des intrants en lien avec la culture du manioc ; Il faut rappeler que les rendements de manioc sont encore très faibles et dus à plusieurs facteurs qui seront pris en compte dans ces formations (pratiques culturelles, utilisation des variétés améliorées, etc.) Et comme mentionné ci-dessus, l'approche CEP sera utilisée pour former les multiplicateurs de boutures selon les standards requis. Tout ceci sera mis en œuvre en lien avec les plateformes qui seront mises en place. L'expérience capitalisée au niveau de la FAO sera mise en profit, dans ce domaine des CEP. Les bénéficiaires de ces formations seront identifiés et sélectionnés parmi les acteurs et parties prenantes des plateformes.
- v) Former les agents des institutions de recherche dans le domaine de la communication des résultats de recherches. Cette formation a pour but d'améliorer les échanges et la dynamique entre les chercheurs et les utilisateurs des résultats de recherches pour une meilleure optimisation de ses résultats et pour une recherche plus orientée vers les besoins des utilisateurs. Une expertise internationale pourra être sollicitée dans la mise en œuvre de cette activité. Plus de détails seront fournis après échanges et concertations avec les parties prenantes.

Produit 2.3 : Les capacités de gestion en agribusiness des organisations des producteurs sont améliorées

Activités :

- i) Conduire un programme d'accompagnement rapproché de plus ou moins deux ans au profit des acteurs des plateformes qui seront mises en place dans le cadre de ce projet. Cet accompagnement se fera en collaboration avec des ONG partenaires, actives sur le terrain comme INADES-FORMATION par exemple ou de personnes ressources ayant l'expertise et l'expérience dans ce domaine spécifique. Il s'agira de suivre de près, conseiller et orienter les acteurs des plateformes pour une meilleure conduite et gestion de leurs activités au quotidien. Un cahier de charges sera élaboré en conséquence pour baliser les interventions et aussi pour de meilleurs impacts. Les principaux thèmes tourneront autour des pratiques d'agribusiness d'une façon pratique (gestion des contrats, finance et comptabilité, commercialisation/marketing logistique, planification et suivi-évaluation, archivage, etc.). Au besoin des outils simples et efficaces seront développés et utilisés s'inspirant sur le matériel de formation déjà développés par la FAO dans le cadre du projet 3ACP et autres.
- ii) Renforcer les capacités additionnelles pour les potentiels leaders des groupements féminins pour développer leurs capacités de gestion, l'alphabétisation et leurs aptitudes interprofessionnelles ; Cette activité va se conduire sur la base des besoins spécifiques additionnels identifiés au niveau des leaders féminins visant à améliorer leurs capacités de gestion, d'alphabétisation et leurs aptitudes interprofessionnelles. Des échanges et investigations seront conduits pour donner plus de détails dans la mise en œuvre de cette activité et surtout celle liée à l'alphabétisation.
- iii) Mettre en place d'un programme de stage entre les OPs pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans la gestion de leurs organisations/plateformes. Des membres de certains OPs et gestionnaires de plateformes passeront un séjour au niveau d'autres structures qui excellent dans un certain nombre de domaines spécifiques et pratiques. Ce programme de stage se fera en fonction des besoins des bénéficiaires et de leurs orientations professionnelles pour en tirer meilleur profit. Il est suggéré d'étendre les zones/centres d'accueil aux structures techniques comme l'I2T, la plateforme de riz de Gagnoa, etc. L'expérience pratique qui sera acquise permettra d'améliorer les pratiques d'affaires des stagiaires et de leurs structures. La durée des stages seront variables en fonction des domaines choisis, des structures d'accueil, des besoins des stagiaires et aussi de leurs capacités d'apprentissage. Les stagiaires devront produire un rapport de fin de stage accompagné d'un plan de partage et d'application des connaissances acquises au sein de leurs organisations respectives. L'approche à la demande sera appliquée afin de s'assurer que les thèmes abordés répondent aux besoins des bénéficiaires et que cela va améliorer leur façon de conduire leurs activités d'une manière pratique positive. Ceci montrera un minimum de garantie quant à l'engagement des bénéficiaires pour ce programme de stage.
- iv) Diffuser les leçons apprises sur les bonnes pratiques et outils dans le domaine de l'agribusiness et développement des chaînes de valeurs agricoles. Les acteurs qui seront impliqués dans cette activité sont potentiellement INADES-FORMATION, ROPPA, GIZ, ANADER, MINAGRI, CNRA, FIDA, ONDR. Ceci vise à capitaliser et à partager les leçons apprises, les outils et méthodologies dans la gestion des chaînes de valeurs et en particulier pour les racines et tubercules. Une ouverture est prévue avec le projet de coopération sud-sud qui est en cours de montage. Plus de détails seront fournis.

Produit 2.4 : Les PME sont renforcées dans l'accroissement de la valeur ajoutée et des meilleures pratiques d'affaires

Activités :

- i) Former les PME, les acteurs des plateformes sur les modules relatifs à la valeur ajoutée : (i) Techniques de transformation et d'emballages (ii) Normes de Sécurité sanitaire des aliments (iii) Logistique (iv)

Bonnes pratiques de gestion des affaires. CODINORM, I2T, CNRA, INADES-FORMATION, PACIR (Programme d'appui au Commerce et à l'Intégration Régionale), etc. seront les principaux partenaires à impliquer dans la mise en œuvre de cette activité. Le diagnostic préalable sur les plateformes donnera plus de détails sur les besoins spécifiques. Il existe déjà des normes sur l'Attièkè mais que beaucoup d'acteurs n'appliquent pas encore. Il faudra accompagner cela avec les actions de sensibilisations au sein des OPs/SMEs/plateformes. Des discussions seront engagées avec les principaux acteurs pour réfléchir sur les normes relatives au Placali qui est le deuxième produit d'intervention du projet. Par exemple, il n'existe pas un système d'emballage normalisé/uniformisé et adapté par les concernés pour l'Attièkè. Même si ceci existe, il n'est pas encore appliqué.

Les principaux produits attendus dans ce grand résultat sont :

- *Un modèle de mise en place et de développement des plateformes est disponible ;*
- *Les plateformes sont installées selon une approche à la demande ;*
- *Les capacités en agribusiness des acteurs de la filière sont renforcées à travers un programme d'accompagnement, un programme de stage, les formations modulaires et les rencontres d'affaires;*
- *Un système semencier est mis en place et un mécanisme d'accès au matériel végétal sain de qualité est monté et opérationnalisé ;*
- *La production et les rendements de manioc sont améliorés ;*
- *Attiéké et placali de qualité est produit et vendus à des prix compétitifs.*

Résultat 3: L'accès aux services d'information et financiers est amélioré pour les petits acteurs

L'accès aux services d'information et financiers pour les petits acteurs est un facteur déterminant pour le développement des chaînes de valeurs viables. Les principales contraintes qui entravent le financement des activités agricoles vivrières sont assez communes aux IF et pourraient se résumer comme suit: (i) une atomisation de la demande et la faiblesse des organisations de producteurs qui n'en font pas des interlocuteurs fiables pour les institutions financières avec dans certains cas un passé de mauvais remboursement qui suscite la méfiance; (ii) une tendance à se concentrer sur les segments de clientèle les moins risqués et des marchés plus rentables qui se traduit par une faible présence physique en milieu rural; (iii) une connaissance insuffisante du secteur et un manque de savoir-faire pour aborder les spécificités du secteur agricole, gérer les risques et adapter les produits et méthodologies en conséquence; et (iv) des ressources essentiellement à court terme qui ne permettent pas ou de manière très limitée de faire face aux besoins de financement des équipements à moyen terme. C'est pour palier à ce déficit que les activités ci-dessous sont proposées et seront mises en œuvre en collaboration avec les principaux partenaires.

Produit 3.1: Les Instruments financiers inclusifs pour les petits producteurs développés

Activités :

- i) Identifier les lacunes d'information dans les sous-secteurs concernés pour améliorer le dispositif de prise de décision par les acteurs. Les informations sur le secteur comme le volume des produits frais et transformés, les acteurs et leurs rôles, etc. sont d'une importance capitale pour une meilleure coordination de la chaîne de valeur. Ceci va promouvoir ou contribuer au développement du système de suivi et de collecte des données du moins dans les zones couvertes par le projet. L'Association pour le Développement de la Filière Manioc (ADFMA) est en train de conduire un inventaire exhaustif des acteurs de la filière manioc à tous les maillons de la chaîne de valeur. Le projet va conduire des concertations avec cette structure pour voir comment contribuer efficacement à cette activité.
- ii) Organiser des rencontres d'échanges et d'affaires entre les groupes de producteurs, transformateurs, commerçants de produits frais et transformés, PME (acteurs des plateformes) et les fournisseurs locaux

de services financiers pour échanger les informations sur leurs modèles d'affaires et garantir une compréhension mutuelle des contraintes dans le domaine de l'investissement, gestion de risque et réadapter les produits financiers. L'on peut s'inspirer de la plateforme de Gagnoa. Il faut aussi promouvoir la bancarisation des activités des acteurs pour mieux identifier les flux financiers et promouvoir leurs activités. Ceci permettra de rapprocher les deux groupes d'acteurs afin d'améliorer la collaboration.

- iii) Former les fournisseurs de services financiers sur les approches de financement de la chaîne de valeur afin de développer des instruments financiers inclusifs durables pour les acteurs de la filière manioc. Ceci permettra de développer des supports d'aide à la décision adaptés aux différents maillons de la chaîne de valeur. Actuellement il y a très peu d'acteurs dans ce domaine. Les fournisseurs des services financiers seront mieux outillés pour répondre aux besoins de financement des petits acteurs dans le domaine pour le développement des chaînes de valeurs.

Produit 3.2 Les stratégies pour l'augmentation des investissements dans le secteur des racines et tubercules renforcées et mises en œuvre

Activités :

- i) Renforcer les capacités des fournisseurs des services en agribusiness pour mener des évaluations des risques et formuler des stratégies d'investissement pour des meilleurs services financiers dans le secteur des racines et tubercules ; Ici le staff formé sera fourni d'outils d'aide à la décision. (Voir iii ci-dessus)
- ii) Orienter les ministères et les organes de régulation du secteur financier sur le cadre légal et l'environnement des affaires qui favorisent l'accès aux services financiers et de l'investissement inclusif dans les systèmes alimentaires ; Il est proposé de réaffecter le Fonds de Développement du secteur du vivrier comme Fonds de garantie pour le secteur.
- iii) Renforcement des capacités de planification et de mise en œuvre des contrats responsables d'agriculture contractuelle pour le manioc; Il faudra élaborer des guides et manuels de procédures et mettre en place une assistance continue des acteurs pour mieux affronter les risques contractuels et les règlements des contentieux ;

Les principaux produits attendus dans ce grand résultat sont :

- *Les lacunes d'informations sont identifiées et les dispositions adoptées pour les combler ;*
- *Les agents des institutions sont formés dans le domaine du financement de la chaîne de valeur agricole et outillés sur les spécificités du secteur agricoles et plus particulièrement dans le domaine des racines et tubercules ;*
- *Les services financiers adaptés aux besoins des petits acteurs sont créés ;*
- *Les capacités des petits acteurs sont renforcées et leur accès au financement et système d'information amélioré ;*

Résultat 4: *Les petits acteurs ont accès aux instruments de gestion des risques liés aux changements climatiques*

Produit 4.1 : Les services d'information sur le climat développés

Activités :

- i) Analyse des impacts du climat sur la filière manioc afin d'identifier à quelle portée les variables climatiques influencent la variabilité annuelle de la production et la fluctuation des prix; L'analyse se

penchera aussi sur la décision relative à la production et au marketing au niveau des petits producteurs ; ceci permettra de diffuser les résultats des expériences en cours et aussi déterminer les données agro-climatiques spécifiques au manioc. ANADER, ICRISAT, SODEXAM, GIZ, BNETD, CIRES sont les partenaires qui travaillent déjà sur cela. Développer des outils d'information relatifs aux calendriers de production régionaux ;

- ii) Développer des services d'information sur le climat et la plateforme interface des utilisateurs pour permettre une meilleure interprétation et application des informations climatiques sur la production du manioc ; Ce sont les mêmes acteurs que l'activité ci-dessus en plus du coordonnateur pour les changements climatiques.

Produit 4.2: Les outils de gestion des risques liés au changement climatique sont développés

- i) Sur la base de l'analyse réalisée au point 4.1, des stratégies seront développées pour la gestion des risques climatiques précisés pour les différentes zones agro-écologiques.
- ii) Former les services d'appui agricoles sur les instruments de gestion des risques climatiques pour réduire la variabilité de la production. Les services d'appui agricole (chefs de postes agricoles) seront outillés pour accompagner les utilisateurs des informations sur le climat
- iii) Organisation d'un atelier régional pour partager les leçons apprises et les expériences sur les outils de gestion des risques climatiques.

Les produits qui seront issus de ces activités sont les suivants :

- ✚ Un rapport d'analyse est élaboré et rendu disponible aux acteurs même les plus vulnérables ;
- ✚ Une plateforme de partage des informations est mise en place et opérationnelle ;
- ✚ Une stratégie de gestion des risques spécifiques associés au climat est mise en place ;
- ✚ Un rapport de formation des agents d'encadrement est élaboré ;
- ✚ Un rapport de l'atelier régional avec des recommandations aux décideurs

Chronogramme et modalités de mise en œuvre des activités : Côte d'Ivoire

N°	Activités	Modalités de mise en œuvre et partenaires	2015				2016	2017	2018
0	Consultations nationales et organisation de l'atelier de lancement du projet	Niveau national avec la participation des principaux acteurs de la filière manioc	x						
Résultat 1 : Les stratégies nationales et régionales existantes sont alignées sur des initiatives qui soutiennent le développement d'une meilleure intégration des marchés régionaux dans le secteur du manioc en Côte d'Ivoire.									
Produit 1.1 : Renforcement des politiques, législations et institutions existantes									
1.1 i)	Cartographie des politiques et accords institutionnels affectant le commerce local et régional du manioc et produits dérivés ; analyse des faiblesses et des distorsions.	Consultation nationale ou LoA. Cette activité se fera en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Commerce <i>SNE, MINAGRI, SNDCV</i>			x				
1.1 ii)	Renforcer des capacités des structures des ministères techniques, dans le domaine de la coordination et de mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion des cultures vivrières, particulièrement les racines et tubercules.	Cette activité se fera à travers une formation et la création/renforcement d'un cadre de concertation <i>MINAGRI, Ministère du Commerce, Ministère de l'Industrie, ANOPACI</i>			x	x			
1.1 iii)	Communiquer sur les stratégies existantes								
Produit 1.2 : capacités à mettre en œuvre les stratégies du secteur agroalimentaires améliorées									
1.2 i)	Former les commerçants exportateurs sur le système et conditions d'exportation des produits vivriers en Afrique de l'Ouest.	Cette activité sera menée par le staff de la FAO membres de la TF du projet, en collaboration avec les structures nationales concernées <i>Secteur Privé, OPs, Ministère du Commerce</i>				x	x		
1.2 ii)	Contribuer à la pérennisation des systèmes d'informations sur les marchés (SIM) existants pour une amélioration du commerce national et régional.	Ceci se fera à travers des consultations avec l'OCPV et l'ANADER en collaboration avec les autres structures concernées et les acteurs de chaîne de valeur.			x	x			

N°	Activités	Modalités de mise en œuvre et partenaires	2015				2016	2017	2018
Résultat 2. Le renforcement de la compétitivité et la viabilité des chaînes de valeur des racines et des tubercules à travers une amélioration durable de l'intensification de la production et la coordination de la chaîne de valeur									
Produit 2.1 : Les modèles entrepreneuriaux Inclusifs développés pour les marchés locaux et régionaux									
2.1 i)	Faire la Capitalisation des modèles des plateformes existants dans le pays et si possible en dehors du pays	Consultation directe avec la FAO ou LoA avec une structure mieux indiquée. C'est un préalable à la mise en place des plateformes proprement dites.			X	X			
2.1 ii)	Mise en place des plateformes proprement dites après le partage des résultats de la capitalisation et les discussions et négociations avec tous les acteurs impliqués.	Processus combiné de consultation de contrats de prestation de service et LoA selon les cas COTRAVI/CIVIM TROPIC, FIRCA/AQUA-EBURNI, Plateforme riz					X		
2.1 iii)	Organiser des réunions d'affaires entre les différents acteurs de la chaîne de valeur pour discuter des conditions de partenariat et négocier des relations d'affaires (producteurs, PME, transformateurs, acheteurs, exportateurs, transporteurs, fournisseurs de services, etc.).	Le projet fera intervenir un facilitateur/personne ressource pour animer et coordonner cette activité. Interprofession, PME, Associations professionnelles					X		
Produit 2.2 Intensification durable de la production orientée sur le marché									
2.2 i)	Actualiser les informations existantes sur les systèmes semenciers et des intrants agricoles ainsi que les pratiques agronomiques dans le secteur du manioc.	Le MINAGRI, le FIRCA, le CSRS et le CNRA seront les partenaires dans la mise en œuvre de cette activité.					X		
2.2 ii)	Organiser un atelier régional sur les systèmes semenciers pour le manioc afin de partager les expériences et les leçons des autres pays où les mécanismes d'accès des producteurs aux semences/boutures ont fait des succès.	En partenariat avec les institutions nationales et régionales de recherche et des organisations des producteurs et les ONGs actives dans le domaine. MoU/LoA/Consultation directe avec la FAO					X		
2.2 iii)	Développer des stratégies en collaboration avec les instituts nationaux de recherche et les réseaux agro-dealers pour l'accès au matériel végétal à haut rendement adaptées.	Renforcer les relations professionnelles entre les structures de recherche et les producteurs pour un partenariat profitable à chaque groupe d'acteurs. CNRA, CSRS, IITA,					X	X	

N°	Activités	Modalités de mise en œuvre et partenaires	2015				2016	2017	2018
2.2 iv)	L'approche Champs Ecoles des Producteurs sera utilisée pour la formation des producteurs dans le domaine des bonnes pratiques agricoles	Les différents modules développés par la FAO dans le domaine des CEP seront mis à projet. <i>l'ANADER, l'INADES-FORMATION</i>					X		
2.2 v)	Former les agents des institutions de recherche dans le domaine de la communication des résultats de recherches.	<i>CNRA, CSRS</i> , autres. Une expertise internationale pour être sollicitée si les fonctionnaires ne seront pas disponibles en ce moment						X	
Produit 2.3 : Les capacités de gestion en agribusiness des organisations des producteurs sont améliorées;									
2.3. i)	Conduire un programme d'accompagnement rapproché de plus ou moins deux ans au profit des acteurs des plateformes qui seront mises en place dans le cadre de ce projet.	LoA avec l'INADES-FORMATION ou contrat avec des personnes physiques ayant les capacités techniques sur le terrain pour travailler d'une façon soutenue sur cette activité. Ce programme sera étalé dans le temps en fonction des besoins et de l'évolution des capacités des acteurs de la filière.			X	X	X	X	
2.3 ii)	Renforcer les capacités additionnelles pour les leaders des groupements féminins pour développer leurs capacités de gestion, l'alphabetisation et leurs aptitudes interprofessionnelles ;	Cette activité sera mise a jours en fonction des résultats des autres activités de renforcement des capacités <i>ROPPA, MINAGRI, FAO, GIZ, INADES-FORMATION ANADER</i>						X	X

N°	Activités	Modalités de mise en œuvre et partenaires	2015				2016	2017	2018
2.3.iii)	Mise en place d'un programme de stage entre les OPs pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans la gestion de leurs organisations/plateformes	Il s'agira des protocoles d'accord entre les structures concernées pour placer les stagiaires Les partenaires seront I2T, Plateforme riz, OP, sociétés, etc.					X	X	
2.3 iv)	Partage des leçons apprises sur les bonnes pratiques et outils dans le domaine de l'agribusiness et développement des chaînes de valeurs agricoles.	Ceci se fera dans le cadre d'un atelier avec les différentes parties prenantes INADES-FORMATION, ROPPA, GIZ, ANADER, MINAGRI, CNRA, FIDA, SNV.						X	
Produit 2.4 Renforcement des PME dans l'accroissement de la valeur ajoutée et des meilleures pratiques d'affaires									
2.4 i)	Former les PME sur la valeur ajoutée : a) techniques de transformation et d'emballages durable sur le plan environnemental b) normes de Sécurité sanitaire des aliments c) Logistique and d) bonnes pratiques de gestion des affaires.	<i>INADES-FORMATION, ANADER, MINAGRI, I2T, Consultants avec les modules de formations mis en place au niveau de la FAO et autres partenaires</i>				X	X		
Résultat 3: L'accès aux services d'information et financiers est amélioré pour les petits acteurs									
Produit 3.1 : Les Instruments financiers inclusifs pour les petits producteurs développés									
3.1.i)	Identifier les lacunes d'information dans les sous-secteurs concernés pour améliorer le dispositif de prise de décision par les acteurs.	ANADER, INADES-FORMATION, MINAGRI, ADFMA					X		
3.1.ii)	Organiser des rencontres d'échanges et d'affaires entre les groupes de producteurs, transformateurs, commerçants de produits frais et transformés, PME (acteurs des plateformes) et les fournisseurs locaux de services financiers pour échanger les informations sur leurs modèles d'affaires et garantir une compréhension mutuelle des contraintes dans le domaine de l'investissement, gestion de risque et réadapter les produits financiers.	Réunion de concertation d'affaire et de négociation Besoin d'un bon facilitateur Consultation/LoA					X	X	

N°	Activités	Modalités de mise en œuvre et partenaires	2015				2016	2017	2018
3.1.iii)	Former les fournisseurs de services financiers sur les approches de financement de la chaîne de valeur afin de développer des instruments financiers inclusifs durables pour les acteurs de la filière manioc	Cette activité peut être conduite par le staff de la FAO ou par un consultant sur la base des ressources disponibles à la FAO					X		
Produit 3.2 Les stratégies pour l'augmentation des investissements dans le secteur des racines et tubercules développées									
3.2 i)	Renforcer les capacités des fournisseurs des services en agribusiness pour mener des évaluations des risques et formuler des stratégies d'investissement pour des meilleurs services financiers dans le secteur du manioc	Consultation nationale ou staff FAO Capitaliser de l'expérience du PACIR					X		
3.2 ii)	Donner des orientations aux ministères et les institutions de réglementation des services financiers sur le cadre légal et les mesures favorables pour améliorer l'accès à la finance et aux finances à l'investissement inclusif dans la chaîne de valeur des denrées alimentaires	Consultation à travers un travail d'un consultant préalable suivi d'une rencontre nationale <i>MINAGRI, Ministère du commerce, ministère en charge du secteur privé</i>					X		
3.2 iii)	Renforcer les capacités des acteurs dans la planification et la mise en œuvre des contrats responsables d'agriculture contractuelle pour le manioc.	LoA/Consultation nationale <i>INADES-FORMATION</i>						X	
3.2 iv)	Atelier pour définir des principes mutuellement acceptés pour des investissements agricoles responsables	Cette activité va se réaliser à travers un atelier avec les principales parties prenantes. Consultation directe FAO					X		
Résultat 4: L'accès des petits acteurs aux instruments de gestion des risques liés aux changements climatiques est amélioré									
Produit 4.1 Les services d'information sur le climat développés									
4.1 i)	Analyser les impacts du climat sur la filière manioc afin d'identifier à quelle portée les variables climatiques influencent la variabilité annuelle de la production ; L'analyse se penchera aussi sur la décision relative à la production et au marketing au niveau des petits producteurs	LoA/consultation <i>Services national et/ou régional de météorologie, SODEXAM, ICRISAT, GIZ, BNETD, CIRES</i>					X		

N°	Activités	Modalités de mise en œuvre et partenaires	2015				2016	2017	2018
4.1.ii)	Développer des services d'information sur le climat et la plateforme interface des utilisateurs pour permettre une meilleure interprétation et application des informations climatiques sur la production du manioc ; Cette activité est la continuité de celle-ci-dessous.	LoA/consultation <i>Services national et/ou régional de météorologie, SODEXAM, ICRISAT, GIZ, BNETD, CIRES</i>					X		
Produit 4.2: Les outils de gestion des risques liés au changement climatique sont développés									
4.2 i)	Analyser les impacts du climat sur les filières manioc et igname y compris les fluctuations des prix	LoA/consultation <i>Services national et/ou régional de météorologie, SODEXAM, ICRISAT, GIZ, BNETD, CIRES, ACMAD, CNRA</i>				X	X		
4.2.ii)	Former les services d'appui agricoles sur les instruments de gestion des risques climatiques pour réduire la variabilité de la production	LoA/consultation <i>Services national et/ou régional de météorologie MINADER</i>						X	X
4.2 iii)	Atelier régional pour le partage des leçons sur les outils de gestion des risques climatiques	Institutions sous régionales sur le climat et pays bénéficiaires							X

Ce document est inédite et mis à disposition tel que présenté par ses auteurs.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.